

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 334 Rect.

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard, M. Yves Cochet et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 34**

Après les mots :

« de telles fonctions »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 de cet article :

« après la date d'entrée en vigueur de la loi organique prévue à cet article. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de ne pas faire apparaître cette disposition comme un dispositif de « convenance » pour l'actuel Gouvernement.